


Dossier n° DP 95 580 23 00023

Date de dépôt : **16/06/2023**

Demandeur : **Monsieur NGUYEN Roger**

Nature du projet : **Construction d'une piscine d'une dimension de 10X5**

Adresse terrain : **38 rue de l'Ecu d'Or
95470 SAINT-WITZ**

DESTINATAIRE :

Monsieur NGUYEN Roger

38 rue de l'Ecu d'Or

95470 SAINT-WITZ

ARRÊTÉ

**Retrait d'une déclaration préalable
au nom de la commune de SAINT-WITZ**

Le maire de SAINT-WITZ,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

VU la déclaration préalable n° DP 095 580 23 00023 accordée le 7 août 2023 ;

VU la demande de retrait formulée par Monsieur NGUYEN Roger en date du 22 mars 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le retrait de l'autorisation susvisée est prononcé.

ARTICLE 2 : La présente décision est transmise à Monsieur le préfet du département, dans les conditions prévues à l'Article L.424-7 du Code de l'Urbanisme.

À SAINT-WITZ le 25 mars 2024

Le Maire,
Frédéric MOIZARD



[Signature]

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

- Pour demande concernant une Commune du Val d'Oise, l'adresse du Tribunal Administratif est 2-4 Boulevard de l'Hautil 95 000 CERGY.

- Pour demande concernant une Commune de Seine-et-Marne, l'adresse du Tribunal Administratif est 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 MELUN.

